

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
 =====
 MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
 SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE
 =====
 DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE
 =====
 DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
 CIVIL DE L'ETAT
 =====

27/501/MTSS/SGP/SGCE.
 portant nomination de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête de MISSOMBOLO (Si-
 87-501
 LE MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 27 juillet 1977 ;
 (/u la loi 87/64 du 23.8.84 portant ratification de l'Ordonnance 01.754 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 27 juillet 1979 ;
 (/u la loi 87/64 du 23.8.84 portant statut général des fonctionnaires ;

DGB

(/u le décret 64/155 du 30.6.64 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories 1, 2, 3, 4 (actuellement 1, 2, 3 et 4) des fonctionnaires ;
 (/u le décret 64/155 du 30.6.64 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret 64/157 du 30.6.64 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 64/158 du 30.6.64 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 (/u le décret 64/159 du 30.6.64 modifiant le tableau hiérarchique des cadres 1, 2, 3, 4 de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 24 du décret 64/155 du 30.6.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 64/160 du 30.6.64 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret 64/161 du 30.6.64 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 64/155 du 30.6.64 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 64/162 du 30.6.64 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret 64/163 du 30.6.64 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret 64/164 du 30.6.64 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions de situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret 87/481 du 20.6.87 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 87/482 du 20.6.87 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

(/u le décret 87/477 du 18.6.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret 87/483 du 20.6.87 du 24.1.86 promotion des Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1985 ;

(/u l'arrêté n° 207/87 du 21.6.87 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les demandes des fonctionnaires en date du 2.1.87 ;

DECLARE :

M. Nguini

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 67-304 du 30.9.67 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie I hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technico) en service au Lycée du 1er Mai à Brazzaville, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technico (C.A.P.T) (option : Fabrication Mécanique 1ère session 1962, délivré le 27.12.63 par l'Université Marien NGUINI à Brazzaville, sont nommés au grade de professeur certifié comme suit :

AU 6° ECHELON INDIC 140 Acc = Néant./-

Mr BISSOMBOLA (Simon) Professeur de Lycée de 6° échelon ~~en service au Lycée du 1er Mai à Brazzaville~~

AU 7° ECHELON INDIC 150 Acc = Néant./-

Mr KISSQUEMONT (Florent) Professeur de Lycée de 7° échelon ~~en service au Lycée du 1er Mai à Brazzaville~~

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de signature, sera ~~enregistré~~, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 Septembre 1987

Par le Premier Ministre ;

Le GARDE DES SCEAUX,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,

Dieudonné Nguini

M. Nguini

Commandant Dieudonné NGUINI

M. Nguini

AMPLIATIONS :

JORFC... 1
DGFF/DGFC... 3
DGFF/EST... 1
DGB... 3
DCF... 1
DPAA... 2
DOSSIER... 6
INTERESSES... 2
SGG/BC... 2./-